

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 19 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 10 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., LEROY D., BLANDINEAU Mmes BRILLET L., CHEVRIER B., ROUXEL M., MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes BAUDRY K., JOLLY F., ROUSSET C.

Absents : M. BONNEAU R. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F., Mmes BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., Mme MARTINEAU C.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.61 – SYDEV : convention n°2025.EPF.0065 effacement de réseau chemin du Moulin Neuf

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à des travaux de desserte en énergie électrique pour les réseaux d'éclairage et de communication électronique dans le chemin Neuf.

Pour la réalisation de cette opération qui porte sur un effacement de réseau, il convient de signer une convention n° 2025.EFF.0065 avec le SYDEV.

Monsieur le Maire précise que le montant de la participation communale est de 40 029,00 € pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 87 148,00 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

.../...

.../...

- **D'APPROUVER** les travaux d'effacement du réseau électrique chemin du Moulin neuf ainsi que la convention n°2025.EFF.0065 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ